



## Le mot du Bourgmestre

Police, patrimoine, cadre de vie (aménagement du territoire, urbanisme, environnement, logement, mobilité), développement rural et ressources humaines.

« **La liberté n'est pas un droit, c'est un devoir.** » Voici le sujet d'une dissertation que le professeur avait proposé à notre classe lorsque j'étais en humanité. Ce thème nous avait beaucoup fait réfléchir. La liberté peut-elle s'accommoder de devoirs et d'obligations ?

La première question que je me pose est de savoir si la liberté représente encore quelque chose de concret à notre époque : en a-t-on conscience ? C'est un peu comme l'air que l'on respire : on ne le voit pas, on ne le sent pas, on ne fait aucun effort conscient pour l'absorber. Ce n'est que lorsqu'on en est privé que l'on ressent son importance.

La liberté, nous en bénéficions depuis plusieurs générations. Nous vivons dans un pays où l'on peut circuler là où bon nous semble, se réunir avec des amis, exprimer notre opinion, manifester nos mécontentements et voter pour élire nos représentants. Tout cela paraît si naturel.

Mon propos n'est pas d'affirmer que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais de souligner l'aspect positif de vivre en démocratie. Les plus anciens d'entre-nous qui ont vécu la Seconde Guerre mondiale et les horreurs du nazisme pourraient en témoigner. En septembre, nous commémorerons le 75<sup>ème</sup> anniversaire du massacre de Marcourt, perpétré par les nazis. Les Espagnols ont connu le franquisme jusque dans les années 70 et certains peuples de l'est de l'Europe, d'Afrique ou d'Asie pourraient témoigner qu'à l'heure actuelle, vivre libre n'est pas une évidence.

Pour ces raisons, aller voter, c'est effectivement un devoir de citoyen. Un devoir que nous devons à ceux et celles qui se sont sacrifiés pour que les démocraties émergent. Un devoir que nous devons à nos enfants pour leur permettre, à eux aussi, de profiter de cette liberté.

Les résultats des élections de mai dernier en Flandre et, d'une manière générale, en Europe sont cependant inquiétants. L'émergence de l'extrême droite, issue des urnes, est un risque réel pour la liberté et la démocratie. Hitler est arrivé au pouvoir à la suite d'élections démocratiques organisées en Allemagne en 1932. En Hongrie, l'extrême droite siège au Gouvernement, surveille la presse et remet en question le principe d'égalité entre les hommes et les femmes, de quoi nous interpeller. Reprenant une citation de François Mitterrand, je cite sans plus de commentaire : « *Le nationalisme, c'est la guerre !* ».

Il est indispensable que les politiques, à tous niveaux, prennent leurs responsabilités afin de rendre confiance à la population et endiguer les extrêmes et leurs dérives.

Cédric LERUSSE

## ***En matière de police***

Jouir de liberté, cela ne veut pas pourtant dire que tout est permis. La liberté d'un peuple n'est pas une somme de libertés individuelles car **la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres**. Vivre ensemble, c'est aussi respecter les règles établies, sinon, c'est l'anarchie et celle-ci aussi nourrit l'extrême droite.

Or, dans notre vie de tous les jours, nos comportements sont parfois inadéquats. Nous ne pouvons pas vivre comme si nous étions seuls au monde. Le respect du voisinage est une nécessité. Des conflits mineurs entre voisins s'enveniment régulièrement et finissent par rendre la vie impossible à tout le monde. Aussi, il me semble indispensable de rappeler quelques règles élémentaires de vie en société à appliquer dans notre commune rurale :

- **L'utilisation de matériel à moteur** (tondeuses, tronçonneuses, ...) n'est autorisée les dimanches et jours fériés que de 15h00 à 18h00 afin de permettre à tout un chacun de profiter de quelques heures de quiétude.
- **Le vagabondage des chiens** n'est pas autorisé. Même s'il n'est pas toujours facile de convaincre son toutou de rester à la maison, ce n'est pas acceptable d'infliger à son voisin ou au personnel communal (dans les plaines de jeux), de ramasser les crottes de son chien.
- Les propriétaires de chiens doivent veiller à éviter les **aboiements intempestifs**.
- **Les feux** de broussailles ne sont pas interdits pour autant que les règles de sécurité et de recul par rapport aux maisons voisines et aux forêts soient respectées. Il n'est par contre pas autorisé de brûler des matières plastiques, du bois traités, ...
- **Les feux d'artifice** sont permis sans autorisation exclusivement aux réveillons de Noël et Nouvel an, entre 22h00 et 2h00 du matin. En dehors de ces périodes, ils nécessitent une autorisation du Bourgmestre. Le bruit des détonations représente une source de danger pour les éleveurs de bovins et d'équidés et pour leurs animaux. Un animal effrayé par un tir de feux d'artifice peut être dangereux pour la personne en train de s'en occuper. Nous vivons dans un milieu rural et l'élevage doit être pris en compte. J'invite notamment les propriétaires de gîtes à en faire part à leurs clients.
- En matière de **taille des haies**, je voudrais rappeler que l'article 54 du règlement général de police précise que les plantations doivent être taillées de manière à ce que les branches ne fassent pas saillie sur la voie publique. Le respect de cette disposition est important afin d'éviter des situations pouvant mener à des accidents. J'invite dès lors les propriétaires concernés à tailler les haies situées en bordure de voiries.

## ***Quelques infos sur des projets et initiatives communales***

### **Construction d'une nouvelle maison de village à Beffe (PCDR)**

Les actes d'achat pour le terrain situé à côté du cimetière de Beffe ont été signés. La commune est donc devenue propriétaire de ce bien pour le montant de +/- 76.000 € + 2.000 € de frais.

Le Ministre Collin a approuvé l'avenant à la convention pour la construction de la nouvelle salle de village. Le montant du subsidie est de 240.000 €.

L'architecte étudie un avant-projet qui sera prochainement présenté à la population et à la CLDR.

### **Site de la laiterie de Chéoux**

La laiterie démonte actuellement les infrastructures et a commandé une étude de caractérisation des pollutions. Nous restons attentifs à l'évolution de ce dossier et gardons des contacts avec les propriétaires du site. L'objectif reste d'acquérir le site afin d'y développer de l'activité artisanale adaptée au contexte, mais à un prix acceptable.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information. Vous pouvez me contacter par GSM au 0476/91.17.70, l'après-midi. Je vous souhaite à toutes et tous de très belles vacances d'été.

*Cédric LERUSSE*